

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 22 janvier 2024 A 20 HEURES 30



Délibération n° 2024 01 22-03 - MARCHES PUBLICS - Autorisation pour  
souscrire le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et  
services associés aux bâtiments communaux

Nombre de conseillers		Date de la convocation : 13/01/2024
En exercice :	33	
Présents :	28	Affichage de la convocation : 16/01/2024
Pouvoirs :	3	
Votants :	31	Affichage du compte rendu : 23/01/2024
<b>Présents :</b> Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES, Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Edouard WILLEMIN, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Isabelle VIDAL, Sandrine ARNAUD ( pouvoir jusqu'à la délibération n°02) Stéphane GILLET, Rémi GILLET, Joao DA ROCHA. (arrivé à la délibération n°04), Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Sylvère MATHIEU, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte REGIS- MOREAU.		
<b>Absents ayant remis pouvoir :</b>		
M Jean-Pierre NEMOZ donne pouvoir à Mme Anne LANSON PEYRE DE FABREGUES Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M Safi BOUKACEM Mme Sylvie RAZY donne pouvoir à M Philippe LARGE		
<b>Absents ou excusés :</b>		
Mme Chantal BERTHILLON M Joao DA ROCHA (arrivée à la délibération n°04)		

M Safi BOUKACEM est élu secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2017, le marché du gaz est ouvert à la concurrence. Il appartient à chaque commune de choisir son fournisseur après mise en concurrence dans le cadre des règles de la commande publique.

Les contrats de fourniture de gaz naturel des bâtiments communaux expirent le 31 mars 2024.

Il convient donc de lancer une nouvelle procédure de mise en concurrence afin de choisir un nouveau fournisseur.

Les conditions d'attribution des marchés de l'énergie, dans le contexte actuel, sont spécifiques. La durée de validité est de quelques heures à compter de la date limite de réception des offres.

Aussi, Monsieur le Maire demande au conseil de l'autoriser à souscrire le marché de fourniture et d'acheminement de gaz des bâtiments communaux en amont de la procédure.

Il rappelle que, conformément à l'article L.2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, « la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre ».

Le besoin couvrira la fourniture en gaz naturel de l'ensemble des bâtiments communaux à un prix fixe pour une durée de deux ans, durée maximale compte tenu de l'évolution du marché de l'énergie.

L'estimation du marché est d'environ 90 000 € HT par an.

La consultation sera lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du code de la commande publique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21-1,

Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants,

***Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,***

***Dont le résultat est le suivant :***

**31 suffrages exprimés : 31 voix Pour  
UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à souscrire le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés aux bâtiments communaux dans les conditions précédemment exposées ;

**DIT QUE** les crédits nécessaires au règlement de la dépense afférente à la présente délibération sont inscrits au budget principal 2024.

*Rendue exécutoire compte tenu*  
de la transmission en Préfecture le

et de la publication en mairie le

Le secrétaire  
Safi BOUKACEM

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN



## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Délibération n° 2024 01 22-03: MARCHES PUBLICS- Autorisation pour

Objet de l'acte : souscrire le marché de fourniture et acheminement de gaz naturel et services associés aux bâtiments communaux

.....  
Date de décision: 22/01/2024

Date de réception de l'accusé 24/01/2024  
de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 2024012203\_03

Identifiant unique de l'acte : 069-200047785-20240122-2024012203\_03-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .7 .5 .1

- Commande Publique
- Actes speciaux et divers
- Délibérations relatives aux marchés publics (hors maîtrise d'oeuvre)
- Délibérations relatives au lancement de la procédure

Date de la version de la 29/08/2019  
classification :

.....  
Nom du fichier : delib 3.pdf ( 99\_DE-069-200047785-20240122-2024012203\_03-DE-1-1\_1.pdf )